



N° de résolution
ou annotation

218-09
2025

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 -- M-104IMP

Municipalité de Sainte-Perpétue

Province de Québec
MRC de l'Islet
Municipalité de Sainte-Perpétue

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de Sainte-Perpétue tenue le 2 septembre 2025 à 19h00 au Complexe Municipal.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Lise Anctil
Siège #2 - Nancy Lamarre
Siège #3 - Gilles Chouinard
Siège #4 - Marylou Mercier
Siège #5 - Guylaine Cloutier
Siège #6 - Guy Joncas

Est/sont absents à cette séance:

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Daigle. Madame Lysiane Mercier, directrice générale et greffière-trésorière assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

DÉCLARATION DE LA DISPENSE DE LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR EST DONNÉE.

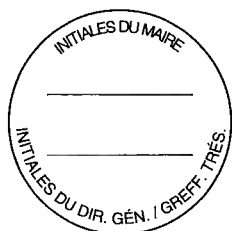
Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et avoir eu pris connaissance de l'ordre du jour. Une copie de celui-ci est distribuée dans l'assemblée.

Il est proposé par la conseillère Nancy Lamarre et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 11 août 2025
- 4 - AFFAIRES COURANTES
 - 4.1 - Engagement d'un brigadier scolaire - Année 2025-2026
 - 4.2 - Demande de soumission - Déneigement des cours municipales / Saison hivernale 2025-2026
 - 4.3 - Disposition de bien - Souffleur
 - 4.4 - Disposition de bien - Tuyaux de ciment et manhole
 - 4.5 - Dépôt du bilan 2024 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable
 - 4.6 - Demande de commandite - Fermeture de la saison de la ligue de balle molle - 12 Septembre 2025



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Perpétue

- 4.7 - Demande d'aide financière - Activité d'Halloween - Les Nouveaux Sentiers de la MRC de L'Islet
- 4.8 - Résultat des soumissions - Pneus hiver pour le Chevrolet 2025
- 4.9 - Avis public - Changement de lieu des séances du conseil
- 4.10 - Achat de deux ordinateurs portables
- 4.11 - Démission pompier volontaire # 04-0037
- 4.12 - Modification pour le règlement d'emprunt 01-2025
- 4.13 - Adjudication d'un contrat « Réfection des services - Avenue de l'Aqueduc - Phase 2 »
- 4.14 - Achat du programme Sport +

5 - COMPTE-RENDU DES COMITÉS

- 5.1 - Point d'information - La conseillère Lise Anctil
- 5.2 - Point d'information - La conseillère Nancy Lamarre
- 5.3 - Point d'information - Le conseiller Gilles Chouinard
- 5.4 - Point d'information - La conseillère Marylou Mercier
- 5.5 - Point d'information - La conseillère Guylaine Cloutier
- 5.6 - Point d'information - Le conseiller Guy Joncas
- 5.7 - Point d'information - Le maire Claude Daigle

6 - CORRESPONDANCE

- 6.1 - Bordereau des correspondances

7 - VARIA

- 7.1 - Octroi du contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux

8 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 8.1 - Acceptation des comptes

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 11 août 2025

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 août 2025 dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Lise Anctil et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4 - AFFAIRES COURANTES

4.1 - Engagement d'un brigadier scolaire - Année 2025-2026

ATTENDU QUE l'École des Hauts-Sommets accueille de jeunes enfants de niveau primaire, et que plusieurs d'entre eux doivent traverser la route 204 pour s'y rendre ;

ATTENDU QUE le conseil municipal veille à la sécurité de ces jeunes enfants, et qu'il est essentiel d'engager un brigadier scolaire pour l'année 2025-2026, étant donné que la circulation sur cette route est intense et dangereuse ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Joncas et résolu à l'unanimité des membres présents :

219-09
2025

220-09
2025



N° de résolution
ou annotation

**221-09
2025**

**222-09
2025**

**223-09
2025**

Municipalité de Sainte-Perpétue

D'ACCORDER le contrat à Monsieur Joël Guillemette pour le poste de brigadier scolaire pour l'année scolaire 2025-2026, au montant forfaitaire de 5 937,98 \$, réparti sur 10 mois, soit un versement mensuel de 593,80 \$.

4.2 - Demande de soumission - Déneigement des cours municipales / Saison hivernale 2025-2026

Il est proposé par le conseiller Gilles Chouinard et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater la directrice générale à demander des soumissions, par voie d'invitation, auprès de trois entreprises pour le déneigement des sites suivants :

- Le complexe municipal (avant et arrière)
- Le garage municipal
- La caserne des pompiers
- Le point de service de la SAQ
- L'O.T.J.
- L'église

4.3 - Disposition de bien - Souffleur

Il est proposé par le conseiller Guy Joncas et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité dispose du souffleur et autorise la directrice générale à procéder à la vente du matériel par appel d'offres;

QUE les offres seront reçues jusqu'au 25 septembre 2025, 11 h;

QUE la municipalité n'accepte aucune offre sous le montant de 5 000.00 \$

4.4 - Disposition de bien - Tuyaux de ciment et manhole

Il est proposé par la conseillère Nancy Lamarre et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité dispose de :

- 3 tuyaux de ciment 16 po intérieur par 48 po de long
- 50 tuyaux de ciment 18 po intérieur par 48 po de long
- 7 tuyaux de ciment de 36 po intérieur par 8 pieds de long
- 2 tuyaux de ciment de 22 po intérieur par 8 pieds de long
- 2 tuyaux de ciment de 24 po intérieur par 48 po de long
- 1 manhole de ciment avec un fond de 36 po intérieur par 48 po de long
- 1 manhole de ciment avec un fond de 48 po intérieur par 7 pieds de long

QUE la municipalité autorise la directrice générale à procéder à la vente du matériel par appel d'offres;

QUE les offres seront reçues jusqu'au 25 septembre 2025, 11 h;

QUE la municipalité n'accepte aucune offre sous le montant de 5.00 \$/chacun

4.5 - Dépôt du bilan 2024 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable

La directrice générale dépose le bilan 2024 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable validé, mais non approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation



**224-09
2025**

N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Perpétue

4.6 - Demande de commandite - Fermeture de la saison de la ligue de balle molle - 12 Septembre 2025

CONSIDÉRANT QUE cette activité vise à reconnaître les efforts des joueurs et des bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution permettra de couvrir une partie des frais liés à l'événement, notamment un tirage de prix de participation et la prestation d'un musicien;

Il est proposé par la conseillère Lise Ancil et résolu à la majorité des conseillers présents :

D'ACCORDER une aide financière d'un montant de 1 200.00 \$ pour la tenue de l'événement.

**225-09
2025**

4.7 - Demande d'aide financière - Activité d'Halloween - Les Nouveaux Sentiers de la MRC de L'Islet

CONSIDÉRANT QUE les Nouveaux Sentiers de la MRC de L'Islet organise, pour une autre année, son activité d'Halloween sous une nouvelle thématique soit: 'Le monde des contes pour enfant!' et qu'elle se déroulera le 24 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'activité suscite beaucoup d'intérêt auprès de la population et des municipalités environnantes;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation de cette activité, les Nouveaux Sentiers sollicite la municipalité pour l'obtention d'une aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par : la conseillère Marylou Mercier

ET RÉSOLU D'ACCORDER une aide financière au montant de 500.00 \$ pour la réalisation de l'activité d'Halloween organisée par 'Les Nouveaux Sentiers de la MRC de L'Islet'.

**226-09
2025**

4.8 - Résultat des soumissions - Pneus hiver pour le Chevrolet 2025

CONSIDÉRANT QUE la période hivernale arrive vite et que l'achat de pneus d'hiver pour le nouveau Chevrolet 2025 est essentielle;

CONSIDÉRANT avoir demandé 3 soumissions pour l'achat de pneus soit chez Garage Bourgault, Jessauto Inc. et Garage Raymond Beaulieu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nancy Lamarre et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Garage Raymond Beaulieu pour des pneus Firestone Winterforce LT au montant de 1218,00 \$ plus les taxes applicables.

**227-09
2025**

4.9 - Avis public - Changement de lieu des séances du conseil

CONSIDÉRANT QUE le bureau municipal est situé, depuis le 2 juillet 2025, au premier étage du Complexe municipal, soit au local 100 ;

CONSIDÉRANT QUE la salle du conseil sera désormais aménagée dans ce même local 100 et que les séances du conseil municipal, à compter du mois d'octobre 2025, s'y tiendront ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Joncas
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres présents :



N° de résolution
ou annotation

**228-09
2025**

Municipalité de Sainte-Perpétue

QUE la Municipalité de Sainte-Perpétue publie un avis public afin d'annoncer officiellement le changement de lieu des séances du conseil municipal, lesquelles se tiendront dorénavant au local 100 du Complexe municipal.

4.10 - Achat de deux ordinateurs portables

ATTENDU QUE la municipalité souhaite doter certains employés d'équipements informatiques adaptés à leurs fonctions ;

ATTENDU QUE la chargée de projets et l'inspecteur municipal ont besoin d'un ordinateur portable pour accomplir efficacement leurs tâches professionnelles, tant sur le terrain qu'au bureau ;

ATTENDU QU'une soumission a été obtenu pour l'achat de ces équipements ;

Il est proposé par la conseillère Lise Anctil et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité procède à l'achat de deux ordinateurs portables au montant de 1 329.98 \$ plus les taxes applicables.

QUE les dépenses reliées à cet achat soient imputées au poste budgétaire approprié.

**229-09
2025**

4.11 - Démission pompier volontaire # 04-0037

Il est proposé par la conseillère Marylou Mercier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la démission du pompier volontaire # 04-0037 et de mandater le directeur du service des incendies à résilier les contrats.

Pour marquer le départ des pompiers volontaires, nous prévoyons d'envoyer une lettre de remerciement ou un petit présent

**230-09
2025**

4.12 - Modification pour le règlement d'emprunt 01-2025

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons plus besoin de faire augmenter la dépense et l'emprunt pour les travaux de changement de ponceaux dans les Rang Terrebonne et Lafontaine.

Il est proposé par le conseiller Gilles Chouinard et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la résolution 193-07-2025 soit annulée;

QUE le premier « attendu » du règlement numéro 01-2025 est remplacé par le suivant : « ATTENDU que ce règlement est adopté conformément au quatrième alinéa de l'article 1061 du Code municipal du Québec »;

QUE l'article 4 du règlement numéro 01-2025 est remplacé par le suivant : « Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 069 433,24 \$ sur une période de 10 ans et affecter la somme de 909 018 \$ provenant de la contribution financière confirmée en vertu du programme d'aide à la voirie locale, laquelle confirmation fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « B » »;

**231-09
2025**

4.13 - Adjudication d'un contrat « Réfection des services - Avenue de l'Aqueduc - Phase 2 »

ATTENDU QU'un appel d'offres a été publié le 17 juillet 2025 sur le système électronique d'appel d'offres SEAO ayant comme entête "Réfection des services – Avenue de l'Aqueduc – Phase 2" ;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Perpétue

ATTENDU QUE lesdits travaux sont prévus à la liste des projets à être réalisés en 2026 dans le cadre du programme triennal d'immobilisation de la municipalité pour les années 2025, 2026 et 2027, laquelle liste a été approuvée par le Conseil le 16 décembre 2024 (résolution 401-12-2024);

ATTENDU QUE le projet est conditionnel à l'obtention du financement;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été ouvertes publiquement le 21 août 2025 à 11 h :

Soumissionnaire	Coût total de la soumission (taxes exclues)
Excavations Bourgoin Dickner inc.	708 043.00 \$
Michel Gamache & Frères Inc.	731 300.00 \$
Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.	844 844.00 \$
Les Entreprises JR Morinc Inc.	889 115.00 \$
T.G.C. inc.	1 212 437.49 \$
Excavation Marcel Vézina inc.	1 332 734.35 \$

ATTENDU QUE les six soumissions ont été analysées par la firme TetraTech QC Inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lise Anctil et dûment résolu à la majorité des membres présents :

D'accorder le contrat pour des travaux de réfection des services – Avenue de l'Aqueduc – Phase 2 selon les quantités approximatives indiquées au formulaire de soumission et les prix unitaires soumis à l'entrepreneur "Excavations Bourgoin Dickner inc." et ce, pour un coût total de 708 043.00 \$ (taxes applicables).

232-09
2025

4.14 - Achat du programme Sport +

CONSIDÉRANT QUE le programme Sport + offre des outils numériques adaptés à la gestion des activités sportives et récréatives municipales ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permet une meilleure organisation des inscriptions, des horaires, et de la communication avec les citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de ce programme s'inscrit dans une volonté d'améliorer les services offerts à la population en matière de loisirs ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARYLOU MERCIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil municipal présents :

QUE la Municipalité procède à l'achat du programme Sport + pour un montant de 1 000.00 \$ plus les taxes applicables ;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tout document nécessaire à la conclusion de cette acquisition.

5 - COMPTE-RENDU DES COMITÉS



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

233-09
2025

Municipalité de Sainte-Perpétue

5.1 - Point d'information - La conseillère Lise Anctil

Les gens jouent beaucoup à la pétanque, et cette activité est très appréciée.
Nous pourrions envisager de lui donner un nom officiel et organiser une cérémonie d'ouverture

5.2 - Point d'information - La conseillère Nancy Lamarre

Régie intermunicipale des déchets : SSAD assumera les frais si les bris sont de leur responsabilité. Les assurances sont passées, et le panneau électrique devra être remplacé. Les dates de collecte des ordures monstres ont été modifiées, et aucun article contenant du fréon ne sera accepté

5.3 - Point d'information - Le conseiller Gilles Chouinard

Pompiers : N/A
Voirie : Trous dans le rang Terrebonne

5.4 - Point d'information - La conseillère Marylou Mercier

La chargée de projets a débuté son poste, et c'est une bonne chose.

5.5 - Point d'information - La conseillère Guylaine Cloutier

Transport Adapté : N/A

5.6 - Point d'information - Le conseiller Guy Joncas

Les activités de l'O.T.J. sont terminées. La fête de fin de saison aura lieu le 12 septembre, avec Juan Bélanger-Mercier comme chansonnier invité.

5.7 - Point d'information - Le maire Claude Daigle

MRC : N/A

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Bordereau des correspondances

Dépôt du bordereau de correspondances. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

7 - VARIA

7.1 - Octroi du contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Perpétue a mandaté la Direction de l'ingénierie et des infrastructures de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour procéder à l'appel d'offres concernant le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection du rang Lafontaine et du rang Terrebonne ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a procédé à l'analyse des soumissions reçues soit :



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Perpétue

Soumissionnaire	Coût total de la soumission (taxes exclues)
Les Services EXP inc.	20 119,00 \$
LER	24 235,00 \$
Groupe ABS inc.	24 677,00 \$
Laboratoire d'expertises de Québec Ltée	26 590,00 \$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse démontre que l'entreprise LES SERVICES EXP INC., a présenté la soumission conforme la plus basse ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lise Anctil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil municipal présents :

QUE le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux en lien avec la réfection du rang Lafontaine et du rang Terrebonne soit octroyé à LES SERVICES EXP INC. ;

QUE la directrice générale soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de ce contrat.

8 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

8.1 - Acceptation des comptes

DECLARATION DE DISPENSE DE LECTURE DES COMPTES EST DONNÉE

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et avoir eu pris connaissance des journaux déboursés et comptes fournisseurs.

Il est proposé par la conseillère Nancy Lamarre et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient et sont acceptés et que nous avons les crédits nécessaires pour acquitter ces montants.

Journaux déboursés et JG	173 023,79\$
Comptes fournisseurs et JG	53 854,17\$

Classés en annexe

Greffière-trésorière

Les factures ont été vérifiées par monsieur Claude Daigle et madame Lysiane Mercier.

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période des questions débute à 19 : 29 heures et se termine à 19 : 38 heures.

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Nancy Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 : 38 heures.

Je, Claude Daigle, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Claude Daigle
Maire

Lysiane Mercier
Directrice gén. et greff. - trésorière